

REMUNERATION DES DIRIGEANTS : CE QUE CACHE LA CONTROVERSE PUBLIQUE

**Chapas Benjamin,
Enseignant-chercheur à l'ESDES
chercheur associé à l'IFGE
chapas@ifge.com**

Texte paru dans la "Lettre de l'ESDES", numéro 7, mars 2008

Un contexte de crise...

La question de la rémunération des dirigeants des grandes sociétés cotées est à la mode : il n'est plus un jour sans que l'on entende parler du « salaire des patrons » comme d'un privilège inacceptable et/ou comme la marque d'une nouvelle forme de « mammonisme » (culte de l'argent). Signe des temps, les « dossiers spéciaux » sur le sujet se sont multipliés dans la presse, venant nourrir une indignation morale grandissante qui a atteint son paroxysme lors de la dernière campagne présidentielle (qui a vu les différents candidats multiplier les appels à la mesure et au « bon sens » quand ils ne fustigeaient pas directement certains comportements « outranciers »).

Ce qui est visé dans cette affaire ? La pleonexia dont parlent les philosophes, à savoir cette frénésie de posséder toujours plus qui est, dans la définition qu'en donne Socrate, la forme majeure de l'injustice qui puisse être faite à autrui. "Prendre plus que son dû": voilà l'offense qui serait faite par ces "patrons voyous", comme certains se plaisent à les nommer, considérant que "l'avidité", "la boulimie", ou bien la "voracité", constituent aujourd'hui d'excellents moyens pour qualifier le comportement de ceux qui, hier encore, incarnaient pourtant la fiction d'une entreprise dévouée au bien commun.

Il faut dire que certains chiffres ne sont pas faits pour créditer les dirigeants de ce « désintéressement » qui est, pour Emmanuel Kant, la qualité morale première ; le fait que les grands patrons du CAC 40 aient vu leurs émoluments augmenter en moyenne de 36% en 2000, de 20% en 2001 et de 13% en 2002 (40% en 2007), pendant que 7,1 millions d'actionnaires individuels voyaient la valeur moyenne de leurs actions perdre près de 65 %, ayant, par exemple, de quoi susciter quelques incompréhensions et des demandes de justification parfaitement légitimes.

Signe qu'un sentiment de démesure s'est diffusé sur le sujet, les critiques n'émanent d'ailleurs plus des seuls cercles anti-capitalistes et/ou révolutionnaires mais d'une diversité d'acteurs qui font de la rémunération des dirigeants un enjeu crucial à forte valeur symbolique. Actionnaires institutionnels ou minoritaires, politiques, de « gauche » comme de « droite », intellectuels, leaders d'opinion ou bien simples citoyens, etc., tous se sont en effet rués sur une question qui, hier encore, relevait presque du tabou.

Du reste, les principaux intéressés se sont, à leur tour, largement exprimés sur le sujet, se défendant, notamment, de n'être gouvernés que par leur intérêt personnel. Plus précisément, les dirigeants estiment que le débat sur leurs rémunérations serait, sinon de l'ordre d'une erreur sur leurs intentions, du moins d'une profonde méconnaissance des réalités économiques et règles du jeu capitaliste. Prétendant être les victimes de jugements biaisés par quelques scandales surmédiatisés, ils n'hésitent pas à affirmer que les polémiques qui entourent leurs rémunérations n'ont donc pas lieu d'être, ces dernières ne faisant que renforcer des formes de mépris qui seraient dévastatrices pour les entreprises dans leur ensemble.

Ce que cache la controverse sur la rémunération des dirigeants

Or, lorsque l'on s'intéresse à la controverse publique sur le sujet (qui démarre, pour la France, en septembre 1989 avec les révélations sur le salaire de Jacques Calvet), une telle ligne de défense ne laisse pas d'être problématique, et ce au moins pour deux raisons.

Premièrement, il est difficile de nier que l'envolée extraordinaire des rémunérations patronales pose un réel problème de justice sociale dans le contexte d'une « économie des inégalités » (voir les travaux de l'économiste français Thomas Piketty). Pour ce faire, il faudrait en effet rester sourd aux nombreux « cris d'injustice » qui parcourent l'espace public sur le sujet et/ou faire comme s'ils n'étaient rien d'autre que la voix des perpétuels « mécontents » – ce qui n'est manifestement plus le cas.

Deuxièmement, il est vrai pourtant que l'on ne saurait, à l'inverse, jeter l'anathème sur l'ensemble du monde patronal sans risquer, cette fois, une cécité qui serait tout aussi douteuse : la tendance générale à laquelle nous assistons aujourd'hui en matière de rémunération des dirigeants cache, bien évidemment, une diversité de cas qui demandent à être différenciés.

Mais alors, et le point devient crucial : comment éviter ces deux écueils ? Autrement dit, comment faire pour ne pas tomber dans le piège d'une dénonciation généralisée des patrons ? Doit-on, sur ce point, suivre « l'Opinion » lorsqu'elle attribue des degrés de gravité des injustices qui seraient faites en matière de rémunération des dirigeants, offrant un palmarès de l'égoïsme où se côtoient les dirigeants dont le nom est passé à la postérité en raison des « scandales » auxquels ils sont associés (depuis 1999 : Jaffré, Messier, Bernard, Zacharias et Forgeard) ? En d'autres mots, doit-on accepter l'interprétation, largement façonnée par les médias, suivant laquelle les excès de ces patrons seraient les principales causes du désordre social occasionné par cette question, somme toute anodine, de la rémunération des dirigeants ?

En fait, le véritable « impensé » de la controverse publique sur la rémunération des dirigeants est précisément là : personne, jamais, ne s'interroge pour savoir si ces dirigeants pris dans des scandales ont mérité leur sort. Comprenons-nous (car, nous entendons déjà le reproche selon lequel chacun pourrait envier le « sort » de ces dirigeants qui s'en vont avec un parachute gros comme une montgolfière...) : le sort qui fait d'eux des coupables si parfaits que nombre de leurs « collègues » ne manquent pas de fustiger également leur opportunisme... C'est là en effet une question qui ne se pose pas, la culpabilité de ces patrons étant en quelque sorte démontrée par les scandales eux-mêmes, comme si l'ampleur que prenaient les scandales était directement proportionnée à leurs erreurs !

Si l'on veut pourtant rendre « justice à la justice », pour parler comme le philosophe français Paul Ricoeur, il faudra bien un jour oser poser une telle question. Car si les scandales informent sur ce que la société est prête à tolérer comme « écart à la norme » (ici en matière de rémunération des dirigeants, mais cela est vrai dans tous les domaines), il est certain qu'ils déforment aussi la réalité en cristallisant l'attention de tous sur les agissements de quelques-uns. Dit autrement, parce que le scandale ne se réduit jamais totalement au fait scandaleux, il y a loin parfois de l'accusation dont ces dirigeants sont la cible aux fautes qu'on peut leur imputer.

Aussi, dans cette perspective, on ne peut que très difficilement se satisfaire du traitement réservé à ces dirigeants qui, sans doute en raison de quelques excès, portent au final le poids de tous les maux qui seraient engendrés par l'inflation des rémunérations patronales. Clairement, il y a là une réduction intellectuelle qui n'est pas satisfaisante si l'on veut prendre au sérieux les deux problèmes pointés plus haut car, s'il n'est pas question de blanchir complètement ces dirigeants qui ont été, en quelque sorte, pris la « main dans le sac », il ne peut non plus être question de leur faire porter le chapeau ; solution par trop commode pour ne pas être, elle-même, plus ou moins injuste.

Ici, il faut autrement dit se rappeler que l'unanimité dans le jugement est suspecte en tant que telle. C'est ce que souligne avec force le penseur français René Girard qui, toute sa vie durant, a traqué l'existence des « boucs-émissaires », personnages sur lesquels la violence des hommes (qui naît bien souvent de l'envie...) se déchaîne avec d'autant plus de virulence que personne n'est capable de les reconnaître comme tels. Qui oserait voir, en effet, un bouc-émissaire en Jean-Marie Messier ? Mis à part l'intéressé (qui défendit justement cet argument devant la commission d'enquête parlementaire sur la réforme du droit des sociétés), personne, certainement pas ceux en tout cas qui, des administrateurs aux actionnaires, en passant par divers professionnels de la finance (analystes financiers, auditeurs, etc.), ont instrumentalisé le « scandale Messier » pour se dédouaner de toute responsabilité devant l'échec de la stratégie de Vivendi.

Alors, encore une fois, il ne s'agit pas non plus de dédouaner également Jean-Marie Messier, ou n'importe quel autre dirigeant qui a été pris à la faute, mais de rappeler que responsabilité ne vaut pas pour culpabilité et qu'à faire un tel amalgame (y compris sans le vouloir, c'est-à-dire sans y réfléchir), on risque fort d'ajouter une injustice à un monde qui, déjà, n'en manque pas.